



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALES/1997/31
14 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 14 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de répondre par la présente aux allégations que le représentant du régime du Front islamique national (FNI) auprès de l'Organisation des Nations Unies a faites dans ses deux lettres (S/1996/1007 en date du 5 décembre 1996 et S/1997/11 du 6 janvier 1997), qui ont toutes deux été adressées au Président du Conseil de sécurité et distribuées aux États Membres comme documents du Conseil de sécurité.

Dans l'annexe à la première lettre, le représentant du régime du FNI donne une longue liste des prétendues "agressions commises par les forces érythréennes" qui auraient été perpétrées entre le 1er février et le 15 octobre 1996. L'annexe à sa deuxième lettre contient une autre liste détaillée d'actes analogues, qui se seraient produits entre le 15 octobre et le 31 décembre 1996. Ces accusations sans fondement du régime du FNI sont fabriquées de toutes pièces pour détourner l'attention de la communauté internationale des sordides événements qui se déroulent au Soudan. Nul n'est besoin de souligner que la situation générale se détériore progressivement dans ce pays, provoquant l'insatisfaction croissante de la population et la montée de l'opposition.

Cette situation explosive, qui sape les fondations de son régime, est le problème réel que le FNI s'efforce désespérément d'occulter en accusant les autres. Cela dit, je voudrais réitérer que mon gouvernement n'a aucune part dans les actes susmentionnés énumérés dans ses lettres par le représentant du régime du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Amdemicael KAHSAL
